



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°52/2024
des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 décembre 2024

Date de la convocation : 17 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 23 décembre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI.

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°7- Pont de l'Agnone.

Le Maire rappelle aux conseillers que par courrier en date du 20 septembre 2024, une demande de subvention avait été faite auprès de l'Etat (CEREMA) pour les travaux de réfection du pont de l'Agnone.

Le coût total de cette remise en état s'élève à 261 282 euros HT (299 611,20 euros TTC) et le montant de la subvention demandée s'élève à 156 771 euros.

Cette subvention, ayant été accordée, il convient de l'inscrire au BP 2024.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI